



En présence de :

Yves Regniez, Président de la commission développement FFH
Sophie Raffy, Co-Présidente de la commission développement FFH
Isabelle Burgot, CTN Fédération française de Hockey

- **Présentation et organisation de la campagne PSF 2023**
- **Questions / réponses**

La majorité des liens hypertextes ne sont pas actifs, vous les retrouverez dans les notes de cadrage.

Ouverture du Webinaire



Yves Regniez



Sophie Raffy

L'ENVELOPPE PSF 2023

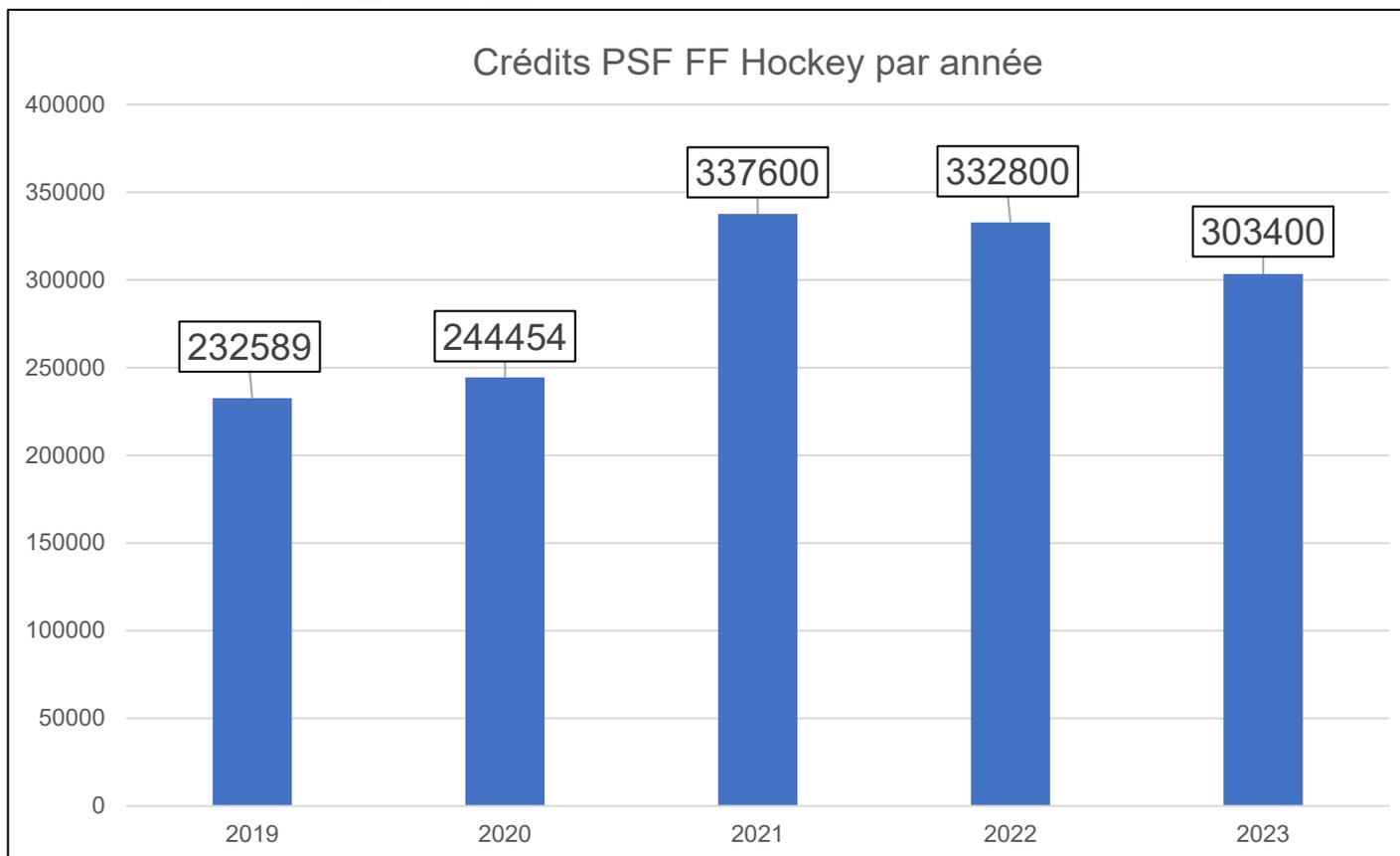
Aussi, j'ai le plaisir de vous informer que la Fédération Française de Hockey **est dotée au titre de son projet sportif fédéral 2023, d'une enveloppe territoriale de 303 400 €**, répartie de la façon suivante :

Enveloppe 2023

303 400 €

Dont Outre-mer

10 403 €



2020 : référence
2021 : Plan
France relance
2022 : Reliquat
Pass'Sport



psf@ffhockey.org



<https://www.ffhockey.org/hockey-pour-tous/espace-clubs/psf.html>



24/03



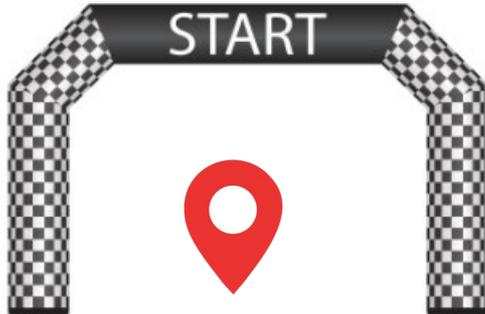
Notes de
cadrage



webinaires



Ligues



Web 15/02
et LCA ??? En attente ANS

Web 14/02 : Intervention de la FF Hockey au
webinaire de l'ANS sur les bonnes pratiques

CALENDRIER 2023

Mercredi 15/02
Ouverture de la
campagne

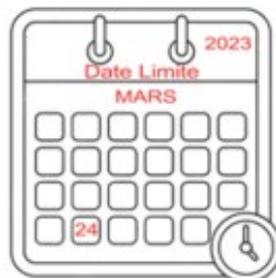
?

Ouverture du Compte
Asso pour le dépôt
des dossiers

Vendredi 24/03 à
minuit Fermeture de
la campagne
avoir déposé la
demande de
subvention ET les CRF

Fin mai
Validation par le
comité directeur de
la FFH puis
transmission à l'ANS
avant le 31/05

Juin / juillet 2023
Paiement des
subventions





webinaires

CALENDRIER 2023 PSF

A VOS AGENDAS ! Les temps d'information et de communication :



Mercredi 15/02 18h30- 20H	Réunion de lancement de la campagne PSF 2023 : les points clefs, les nouveautés
Vendredi 17/02 12h30 à 13h30	Le compte Asso : fonctionnement et mise à jour des informations administratives, focus sur les thématiques du Para hockey et du Hockey Santé bien-être et questions / réponses sur le PSF
Vendredi 24/02 12h30 à 13h30	Les projets (objectif, déroulement) : comment concevoir et rédiger un projet PSF, focus sur la thématique de la structuration fédérale et questions / réponses sur le PSF
Vendredi 3/03 12h30 à 13h30	Visio pour les LIGUES et membres des CT : fonctionnement des CT, focus sur la thématique de l'accession au Haut niveau et questions / réponses sur le PSF
Vendredi 10/03 12h30 à 13h30	Les budgets prévisionnels et les comptes rendus financiers (CRF), focus sur la thématique de la féminisation et questions / réponses sur le PSF
Vendredi 17/03 12h30 à 13h30	Questions / réponses sur le PSF
Vendredi 24/03 Minuit	attention clôture de la campagne à minuit, vous devez avoir déposé la demande de subvention et le CRF (intermédiaire ou définitif) si vous avez obtenu une subvention sur la saison précédente



Les liens de connexion au webinaire sont accessibles sur la [page internet PSF](#)

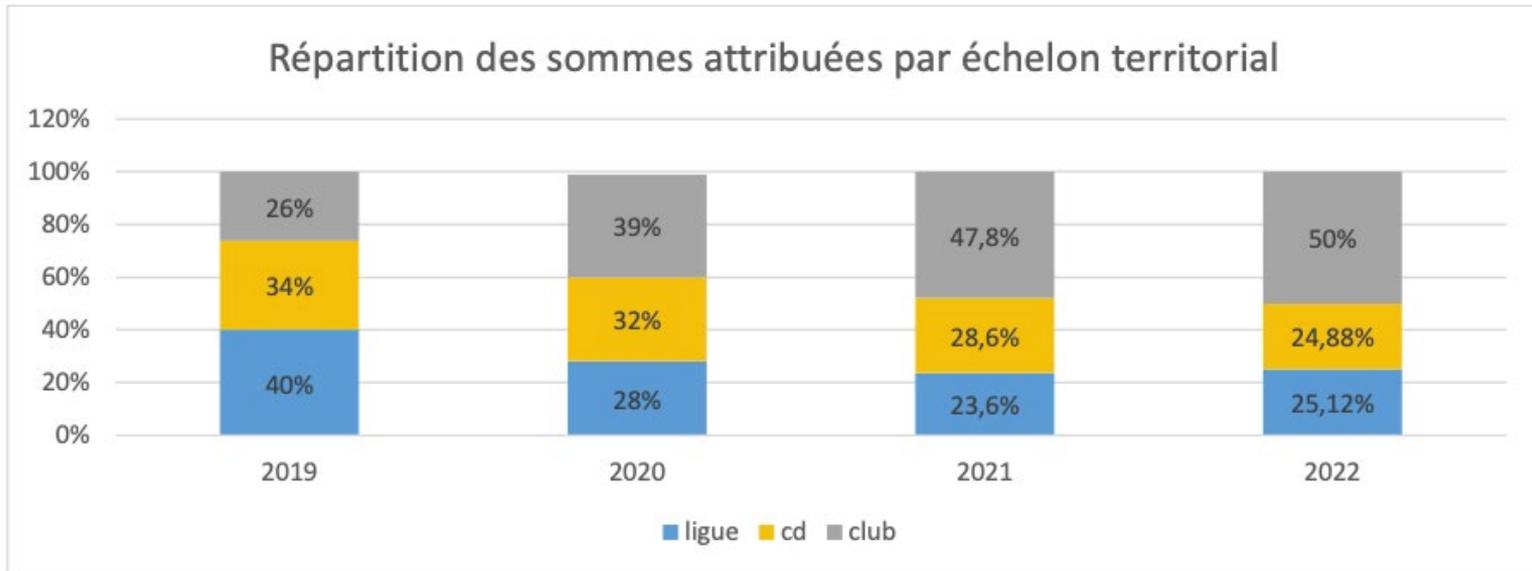
Des modifications dans quels objectifs ?

- **Optimiser les démarches de dépôt de dossier et d’instruction**
- **Prendre en compte le dispositif d’accompagnement des territoires**
- **Prendre en compte les enjeux sur le contrôle d’honorabilité des dirigeants**



**Les modifications relatives
aux objectifs fixés et au dépôt des dossiers**

Les règles de répartition entre les différents éch



Flécher en amont de l'instruction des dossiers, les crédits :

50% vers les clubs,
25% vers les comités départementaux,
25% vers les ligues

Les objectifs de répartition de l'enveloppe par thématique

Respecter strictement les règles suivantes :

Sanctuariser les crédits liés à l'outre-mer soit à minima 10 403 euros

Dédier **15 % maximum** de l'enveloppe totale PSF pour les **crédits dédiés à l'accès à la pratique du sport de haut niveau**, (2022 : 12.2 %)

De tendre vers les objectifs de :

25 % sur la féminisation

8 % sur les actions en territoires carencés. (9% en 2022, 7,7 % du PSF en 2021)

D'avoir une attention particulière aux projets des dispositifs suivants, sans se fixer d'objectif chiffré, :

Para-hockey (5.7 % 2022, 7% du PSF en 2021,),

Hockey santé bien-être (4.9% 2022, 2,2% du PSF en 2021),

Hockey éducatif (36.3% 2022, 27,4% du PSF en 2021),

Et de manière transversale d'avoir une attention particulière aux actions en lien avec :

Un projet lié au Programme 5000 terrains de sport se déclinant à la FFH par le déploiement de terrains permanents de street Hockey ou l'utilisation et l'animation des terrains mobiles dans le cas où les ligues ont accepté le projet.

Une approche de professionnalisation. Le projet ne doit pas porter sur le financement d'un emploi, mais être associé à une démarche permettant la création ou la pérennisation d'un emploi (notamment financé dans le cadre du Fond d'Aide à l'Emploi de la FFH, ou des Projets Sportifs Territoriaux - part emploi et apprentissage des PST).

Une démarche de développement durable. **Les structures sont invitées à inclure et valoriser une démarche écoresponsable dans leurs projets** (manifestations sportives, équipements ...).

Recevabilité administrative

- Liste des dirigeants : était une pièce obligatoire à déposer mais plus d'exigence en 2023 :

Nouveauté en rouge :

liste de dirigeants (obligatoire) : l'association DOIT mettre à jour sur le site service-Public accessible par ce lien : <https://www.service-public.fr/compte/se-connecter> la liste des dirigeants. Une fois la mise à jour effectuée, enregistrer le récépissé et le téléverser sur le Compte Asso.

Nouveauté : cette liste doit être en adéquation avec les statuts et la liste des membres du bureau directeur renseignée sur l'intranet fédéral. (accès : Structures et licences / mon club / bureau). **Chacun de ces membres doit être licencié.**

Étude des statuts, liste dirigeants et lien avec l'intranet fédéral par une personne référente honorabilité. (Rémi D'Halluin)

Nouveauté : prise en compte de la licenciation : Le nombre de licence étant un indicateur important de développement, sans que cela soit un critère automatique de non recevabilité, les commissions territoriales pourront prendre en compte soit pour refuser le dossier, soit pour impacter le montant le montant de la subvention le fait :

- qu'un club ne joue visiblement pas le jeu de la licenciation de l'ensemble de ses adhérents.
- ou stagne sur de faibles effectifs en terme de nombre de licenciés malgré des financements PSF sur les saisons antérieures.

COMPTE RENDU FINANCIER

PAS de possibilité de report d'action sur 2024 (la France étant sortie de la crise sanitaire)

TOUS LES CRF même intermédiaires **doivent être saisis** sur LCA au moment du dépôt du dossier de demande de subvention soit **AVANT le 24/03/2023**. Le dépôt du CRF est une condition de recevabilité.

Si CRF intermédiaire ou pas de demande de subvention PSF 2023, CRF final saisi sur LCA avant le **30/06/2023**

Les dispositifs éligibles et les règles générales s dépôt des projets - nouveautés

➤ Type de projets :

- Les projets doivent être liés obligatoirement à un dispositif éligible (liste ne change pas sauf appellation handi Hockey passe en Para Hockey). Voir le détails des modifications des actions éligibles dans les diapos suivantes

Si vous déposez plusieurs projets, ils doivent être obligatoirement être liés à des dispositifs différents. (ex : vous ne pouvez pas déposer 2 projets féminisation ou 2 projet Hockey éducatif). Par contre, nous vous incitons à déposer des projets comprenant plusieurs actions exemple : dans un projet du dispositif hockey éducatif, vous pouvez décrire 1 cycle de Hockey éducatif couplé avec le tournoi scolaire de fin d'année ; ou dans le dispositif féminisation : des actions de promotion dans le cadre du Printemps du Hockey féminin et des séances spécifiquement dédiées aux licenciées féminines.

➤ Nombre de projets passe de 4 maximum les années précédentes à :

2 à 3 projets maximum pour les clubs

3 projets maximum pour les comités départementaux

4 projets maximum pour les ligues

Nota : dans le cas où la structure, dans un contexte particulier, souhaiterait déposer un nombre de projet supérieur à la règle, l'accord devra être demandé avec justification préalable au président de la commission nationale PSF.

Les priorités 2023

Objectifs opérationnels	Modalités ou dispositifs	Les points principaux, se référer à la note de cadrage pour le détail	Enveloppe financière
Développement des pratiques	Développer le hockey éducatif	Pas de changement : développer le hockey hors club : écoles primaires, collège, lycée, université ; formation des acteurs (enseignant, étudiants, BPJEPS APT ...) ; actions avec les fédérations partenaires	Pas d'objectif chiffré mais attention particulière
	Développer la féminisation	Nouveauté : Voir diapo	Tendre vers 25% des crédits
	Hockey dans les territoires carencés	Pas de changement : QPV, ZRR	Tendre vers 8% des crédits
	Développer le Para hockey	Rappel : inscription des structures obligatoires dans l'handiguide des sports Nouveauté : Voir diapo	Pas d'objectif chiffré mais attention particulière (7% des crédits en 2021)
	Structuration fédérale	Voir diapo Nouveauté : structuration d'une école de Hockey	
Promotion du sport santé	Développer le Hockey santé bien être	Voir diapo Ajout de la notion de bien être	Pas d'objectif chiffré mais attention particulière (2,2% des crédits en 2021)
Accession au sport de haut niveau		Pas de changement	

CODE	STRUCTURES CONCERNÉES	ACTIONS	INDICATEURS
<p>L'appellation « hockey éducatif » renvoie à la pratique des jeunes scolarisés dans le cadre de l'Éducation Nationale (de la maternelle à l'université), des collectivités territoriales ... Cela concerne donc la pratique hors club.</p> <p>Pour vous aider à concevoir vos projets, consulter la page dédiée : https://www.ffhockey.org/hockey-educatif.html</p>			
FFH1a	Clubs, CD	Mise en place de cycles de hockey éducatif (la délivrance de diplôme Pass Hockey et l'invitation à des séances d'essai en fin de cycle sont recommandés)	N ^{bre} de Pass Hockey, N ^{bre} de licences loisirs mention scolaire *
FFH1b	Clubs, CD, ligues	Organisation de tournoi(s) (tout type : USEP, UNSS, ville, collectivités territoriales, etc.) Participation aux circuits de compétitions UNSS et/ou FFSU	N ^{bre} d'actions déclarées en Pass Hockey, N ^{bre} d'équipes inscrites aux CdF UNSS/FFSU, N ^{bre} de licences loisirs mention scolaire *
FFH1c	Clubs, CD, ligues	Organisation d'événements dans le cadre de la journée et de la semaine olympique et paralympique notamment en lien avec les établissements scolaires mais aussi les collectivités.	N ^{bre} d'actions déclarées en Pass Hockey
FFH1d	Clubs	Projets dans le cadre du label Génération 2024	N ^{bre} d'actions déclarées en Pass Hockey
FFH1e	CD, ligues	Formations des CPC / CPD, étudiants en STAPS ou personnes en formation dans la filière sportive (BPJEPS APT, CQP ALS, BAFA sport et autres formations aux métiers du sport), professeurs des écoles, professeurs d'EPS ET des éducateurs territoriaux, animateurs, etc.	N ^{bre} de personnes formées, N ^{bre} d'actions de formation, Signature d'une convention avec les services de l'éducation nationale.
FFH1f	Clubs	Projets en lien avec une section sportive scolaire (notamment : obligation d'aménagement horaire pour plusieurs créneaux d'entraînement par semaine, convention avec un établissement scolaire).	N ^{bre} d'actions déclarées en Pass Hockey, N ^{bre} d'équipes inscrites aux championnats de France UNSS, N ^{bre} de licences loisirs mention scolaire

Attention, les actions suivantes ne peuvent être financées : action libre de découverte sans partenariat avec une structure partenaire (structure de l'Éducation Nationale, collectivités territoriales, centre de loisir ...), action mélangeant un fonctionnement de club (pratique des licenciés) avec des actions de hockey éducatif. * Licence loisir offerte sur présentation d'une licence USEP, UNSS, FFSU lors d'une création de licence

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Cible le développement en nombre et en compétence des joueuses du loisir jusqu'au plus haut niveau, des dirigeantes, des officielles et des encadrantes. Le public cible doit être obligatoirement féminin (public mixte non accepté). Pour vous aider à concevoir vos projets, consulter notamment le plan de féminisation sur la page dédiée à la Féminisation</p>			
FFH2a	Clubs, CD, ligues	<p>Organisation d'événements spécifiques féminins (obligation de récurrence sur une saison avec au moins une action sur le Printemps du Hockey) : ex : action de promotion (amène ta copine ...), offre de stages dédiés au public féminin (ex : accompagnement de jeunes filles en STAPS dans les collectifs nationaux)</p>	<p>N^{bre} d'actions déclarées en Pass Hockey N^{bre} de Pass Hockey</p>
FFH2b	Clubs	<p>Mise en place de créneaux hebdomadaires adaptés et spécifiques à la pratique féminine. Ces créneaux peuvent être dédiés à la pratique loisir, section adulte en parallèle du baby Hockey, Hockey fitness ...</p>	<p>N^{bre} de licenciées féminines</p>
FFH2c	CD	<p>Participation d'une équipe féminine au TND U12</p>	<p>Participation effective</p>
FFH2d	Clubs, CD, Ligues	<p>Actions de formation spécifiques réservées aux femmes dirigeantes (ex : en partenariat avec l'association Femix'Sports), aux officielles et aux encadrantes féminines. Voir la page dédiée à l'offre de formation dirigeante Une offre de formation destinée aux encadrantes est en cours d'élaboration information à venir sur cette page</p>	<p>Nbre de dirigeantes, officielles et encadrantes formées</p>

Attention, les actions suivantes ne peuvent pas être financées : financement des équipes masters, équipement des équipes si cette demande n'est pas intégrée dans un projet plus global de développement, actions de hockey éducatif, action de communication générale du club, projet présentant des objectifs de féminisation sans présenter le détail des actions mises en œuvre, projet « fourre-tout » assimilable à un projet de fonctionnement du club ne bénéficiant pas spécifiquement aux féminines.

Territoires carencés

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Rendre accessible la pratique du hockey pour les personnes issues des territoires en QPV, ZRR et cités éducatives. Les territoires carencés sont identifiés en QPV, en ZRR et cités éducatives. Voir annexe 1.</p> <p><i>De manière à créer des ponts avec le club et favoriser la licenciation, ces cycles et animations seront notamment associés à une communication sur le dispositif Pass'Sport du ministère</i></p>			
FFH3a	Clubs, CD, ligues	Organisation d'actions de promotion en territoires carencés Organisation d'actions de promotion à destination spécifiquement des personnes issues des territoires carencés sur les installations de Hockey (objectif de faire sortir les personnes de ces territoires et favoriser l'inclusion).	N ^{bre} de Pass Hockey N ^{bre} d'actions déclarées en Pass Hockey N ^{bre} de licenciés issus des QPV, ZRR et cités éducatives.
FFH3b	Clubs, CD, ligues	Mise en place de cycles de Hockey dans, ou à destination des publics résidant en territoires carencés. <i>De manière à créer des ponts avec le club et favoriser la licenciation, ces cycles et animations seront associés à une communication sur le dispositif Pass'Sport du ministère.</i>	N ^{bre} de Pass Hockey N ^{bre} d'actions déclarées en Pass Hockey N ^{bre} de licenciés issus des QPV , ZRR et cités éducatives .

Attention, les actions suivantes ne peuvent être financées : les projets mélangeants des actions à destination des territoires carencés avec d'autres actions de fonctionnement du club.

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<p>L'appellation « Para Hockey » renvoie à la pratique des personnes en situation de handicap (moteur avec le Hockey fauteuil, mental et/ou cognitif avec le Hockey adapté et enfin sensoriel). Pour le Para hockey, le conventionnement avec les fédérations spécifiques (Handisport, Sport Adapté) à l'échelon territorial d'intervention est recommandé, l'inscription sur l'Handiguide des sports est OBLIGATOIRE.</p> <p>De manière à favoriser la licenciation de ces publics, nous incitons les structures à communiquer sur le dispositif Pass'Sport du ministère accessible aux personnes en situation de handicap sous conditions.</p>			
FFH4a	Clubs	Mise en place d'une section Para Hockey (Hockey adapté et/ou hockey fauteuil) Mise en place d'une pratique mixte Handi/valide	N ^{bre} de licenciés en situation de handicap Nombre de personnes valides sensibilisées Inscription à l'Handiguide des sports
FFH4b	Clubs, CD	Mise en place d'animations ou de cycles en partenariat avec des institutions spécialisées (IME, IMPRO, ESAT, EREA, classe Ulis ...)	N ^{bre} de Pass Hockey Nbre d'interventions Nombre de partenariats développés
FFH4c	Clubs, CD, ligues	Organisation d'actions de promotion ou de rassemblements pour les personnes en situation de handicap. Hors club	N ^{bre} de Pass Hockey N ^{bre} d'actions déclarées en Pass Hockey Nombre de personnes valides sensibilisées Satisfaction des publics initiés N ^{bre} de tournois
FFH4d	Clubs	Participation au Challenge National	Participation d'une équipe
FFH4e	Clubs, CD, ligues	Participation des dirigeants et éducateurs de la structure au programme de formation "<u>club inclusif</u>" du Comité Paralympique et Sportif Français.	Nbre de personnes formées

Hockey Santé, bien être

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<p>L'appellation Hockey santé bien-être renvoie à la pratique du Hockey dans le cadre d'une pratique adaptée aux problématiques de santé, à destination de personnes atteintes d'une pathologie chronique ou à visée de bien-être.</p>			
FFH6a	Clubs, CD, Ligues	Mise en place d'actions de promotion dans le cadre des journées « sentez-vous sport » spécifiquement en lien avec la thématique de la santé et du bien-être.	Nbre de Pass Hockey
FFH6b	Clubs, CD, Ligues	Mise en place de cycles de hockey adaptés aux problématiques de santé ou à destination de personnes atteintes d'une pathologie chronique (ex : hockey en marchant, pratiques adaptées, FitHockey ...). Il est recommandé de mettre en place ses actions en partenariat avec les acteurs du système de santé (Maison Régionale Sport Santé , Agence Régionale de santé, CPAM, EHPAD ...)	Nbre de cycles mis en place Nbre de licenciés inscrit dans les cycles de Hockey de santé. Obtention d'un label sport santé Nombre de partenariats créés
FFH6c	Clubs	Mise en place d'un créneau de pratique régulier à des visées de santé et du bien-être.	Nombre de séances réalisées Nombre de licences prises Nombre de partenariats créés

Attention, les actions suivantes ne peuvent être financées : les actions de type « sport pour tous » n'entrent pas dans ce dispositif (tournois de Hockey loisir, baby Hockey, entraînement et déplacements sur les compétitions Masters ou tournois Vétérans).

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
Actions de structuration fédérale			
FFH5a	Club, CD, Ligue	Création de club satellite ou investissement de nouveaux lieux de pratique, Animation des nouveaux équipements de proximité créés dans le cadre du plan fédéral « un terrain, un club, un emploi ».	Nbre de nouveaux pratiquants
FFH5b	Club	Structuration d'une école de Hockey : - Participation des encadrants de l'école de Hockey à une formation proposée par le CD ou la ligue, organisation par le club d'une formation à destination des parents ou autre personne participant à l'encadrement, optimisation du travail de l'équipe d'encadrement (espace de travail dédié, réunion d'équipes, développement d'outils communs ...) - action envers les jeunes de l'école de Hockey pour favoriser la fidélisation, développer la citoyenneté, porter les valeurs du sport, formation PSC1, arbitrage, sensibilisation développement durable, éthique, lutte contre les violences et les discriminations ...) - Vie du club : organisation de temps conviviaux hors pratique pour renforcer les liens entre les licenciés	Nbre de jeunes dans les catégories U6 à U14 Taux de fidélisation dans les catégories U6 à U14 Nbre d'encadrants et officiels formés au cours de la saison Nbre de <u>Pass'Sport</u> saisis
FFH5c	CD, Ligue	Création de championnat de type loisir/compétitif, notamment Hockey à effectif réduit (à 7 ...).	Nombre de tournois organisés
FFH5d	CD	Organisation de stages U12 et engagement TND U12 de préparation dans le cadre du TND U12. (les actions demandant une subvention uniquement sur les déplacement en compétition et n'intégrant pas de stages de préparation ne pourront pas être financées)	Volume horaire d'entraînement du/des collectif(s) (stages + compétitions préparatoires inclus) Nbre d'action de formation
FFH5e	CD, Ligue	Organisation de stages de formation des encadrants (DF 1) , d'arbitres et d'officiels et de de dirigeants	Nbre d'encadrants diplômés Nbre d'arbitres formés
FFH5f	Club	Participer à des actions de formation labellisées par l'EHF et la FIH (éducateur, dirigeant, encadrant, officielle). Retrouvez l'offre de formation par ce lien : https://www.ffhockey.org/autres-formations.html	Participation effective à la formation Nbre de personnes formées Volume horaire
FFH5g	Club, CD, Ligue	Organisation d'actions promotionnelles Hockey à l'occasion de l'accueil d'un stage / match de l'EDF Homme ou Dame (jeunes et senior) pour les licenciés du club et le grand public	Nbre de licenciés touchés Nbre de Pass Hockey saisi

Attention, aucune autre action ne peut être financée dans ce dispositif.

7 – ETR actions sportives

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
Ce dispositif est réservé aux ligues pour financer des actions en faveur des filières de haut niveau			
FFH7a	Ligues	Organisation de stages de préparation et de détection (pour les ligues n'ayant pas mis en place un Centre Régional d'Entraînement)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'heures - Nombre de jeunes ciblés - Qualification de l'encadrement - Planning annuel de l'ETR
FFH7b	Ligues	Participation aux compétitions fédérales de référence chez les jeunes garçons et filles (Interligues U14 gazon et salle, U16 gazon)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'équipes engagées
FFH7c	Ligues	Organisation de stages techniques et d'expertise pour les clubs (travail du PC, stage spécifique gardiens, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'heures - Nombre de personnes ciblées

8 – ETR Encadrement

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
Ce dispositif est réservé aux ligues / comités pour financer des actions en faveur des filières de haut niveau			
FFH8a	Ligues / Comités	Mise en place d'actions de formation pour le développement des compétences d'entraînement et de perfectionnement : DF2, DF3, formation continue d'entraîneurs,	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de journées formation - Publics visés par les offres de formation - Types de formation programmée (fédérales, continue, ...)
FFH8b	Ligues	Coordination et structuration de l'ETR	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de l'ETR - Organigramme de l'ETR

9 – PPF - Actions sportives

CODE	STRUCTURES CONCERNEES	ACTIONS	INDICATEURS
<p>Ce dispositif est réservé aux ligues pour financer des actions en faveur des filières de haut niveau</p> <p>Uniquement pour les ligues ayant un CRE labellisé</p>			
FFH9a	Ligues	Structuration et animation d'un Centre Régional d'Entraînement https://www.ffhockey.org/documents/developpement/1286-guide-cre-vdef-avril2022/file.html	<ul style="list-style-type: none"> - Respect du cahier des charges FF Hockey - labellisation du CRE
FFH9b	Ligues	Organisation régulière d'entraînements régionaux (ou infra régionaux) de perfectionnement pour les meilleures U14 / U16	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation sportive annuelle - Fréquence des entraînements - Nombre de joueur.euse.s ciblé.e.s - Qualification de l'encadrement

Les modifications relatives à l'instruction des dossiers

Les commissaires

Liste des binômes élu / technicien en charge de l'accompagnement des territoires :

AURA : Yves Regniez, Dominique Louison

BFC - GE : Amandine Rombaut, Romain Rausch, (*Julien Hericourt*)

BRE : Isabelle Jouin, Christine Baroche,

CENT : Yves Regniez, Géraldine Bonenfant,

HDF : Jean-Michel Dutrieux, Géraldine Bonenfant,

IDF : François Girault, Julien Hericourt, (*Rémi D'Halluin*)

NAQU : Sophie Raffy, Isabelle Burgot,

NORM : Isabelle Jouin, Benoît Gallet,

OCC : Jean-Emile Gaboriaud, Géraldine Bonenfant, (*Simon Nitaro*),

PACA : Jean-François Boyer, Dominique Louison, (*Carole Teffri*)

PDLL : Clémentine Dufay, Isabelle Burgot,

REU : Yves Regniez, Julien Hericourt,

Les commissions Commission nationale

Pour **prendre en compte la stratégie d'accompagnement des territoires**, la composition de la commission nationale évolue. Elle sera :

Présidée par l'élu en charge du pôle performance sociétale accompagné par le référent PSF fédéral

- Composée :
 - **des binômes élu / technicien référent accompagnateur territoriaux** (cf liste dans la partie contexte),
 - d'un représentant du comité d'éthique et de déontologie,
 - d'un expert informatique,
 - **d'un référent honorabilité,**

Et complétée par des personnes ayant déjà été impliquées au niveau de la commission nationale PSF.

- Organisée dans l'instruction des dossiers en 2 collèges :
 - **Collège des comités départementaux**
 - **Collège des ligues**
- **L'ANS assistera aux réunions de la commission**
- Statuera en réunion plénière sur les décisions finales.

NOTES DE CADRAGE



Notes de cadrage doit être LA référence

- PSF
- CRF
- Commissions

Autres dispositifs pour d'autres priorités

Projets Sportifs Territoriaux – PST - :

- **Aide à l'emploi** : webinaire emploi professionnalisation
(<https://www.ffhockey.org/actualite-des-structures/2156-retrouvez-le-webinaire-de-la-ffh-sur-la-professionnalisation.html>)
- **Lutte contre les violences** :
<https://www.ffhockey.org/federation/prevention-violence.html>

#TousConcernés

- Autres thématiques , lire la note de cadrage régionale de votre PST
<https://drdjscs.gouv.fr/>

Plan 5000 terrains de sport :

<https://www.ffhockey.org/hockey-pour-tous/terrain-de-proximite.html>



Moyenne des dossiers clubs en 2021 : 2 412 €

Subvention club la plus basse : 1000 € (ZRR)

Subvention la plus élevée : 6 400 €

Moyenne dossier CD : 4 358 €

Subvention la plus basse : 1500 €

Subvention la plus élevée : 21 300 €

Moyenne dossier ligue : 4 358 €

Subvention la plus basse : 1500 €

Subvention la plus élevée : 15 500 €

CONTACTS



Pour toutes questions :
Votre ligue et / ou référents territorial
Adresser un mail à l'adresse : psf@ffhockey.org

Ou contact par téléphone sur **RDV** 

Isabelle Burgot 06 10 43 44 93



<https://www.ffhockey.org/hockey-pour-tous/espace-clubs/psf.html>



The screenshot shows the website interface for the PSF campaign. At the top, there is a navigation bar with social media icons (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, YouTube, SoundCloud) and links for 'RESULTATS', 'INTRANET', and '1607-856804'. Below this is a main menu with categories: 'FÉDÉRATION FFH', 'JOUER AU HOCKEY', 'HOCKEY POUR TOUS', 'ACADÉMIE DU HOCKEY', 'HAUT NIVEAU', 'CHAMPIONNAT', 'MEDIA & SPONSORING', and 'EMPLOI & PROFESSIONNALISATION'. The main content area is titled 'TOUT SUR LA CAMPAGNE PSF' and contains the following text: 'Avec la création de l'Agence Nationale du Sport (ANS), la Fédération Française de Hockey s'est vue confier la gestion des subventions territoriales à destination des clubs, des comités départementaux et des ligues affiliés (ex "ONDS"). L'ambition est de déléguer, en responsabilisant chacun des échelons territoriaux, les objectifs de développement du Projet Sportif Fédéral (PSF) de la Fédération.' Below this is a list of 'Les dernières actualités' with six items: 1. Lancement de la campagne, 2. Les commissions, 3. Evaluation des actions, 4. Les autres dispositifs, 5. Bilan de la campagne, and 6. Archives. To the right of the text is a poster for 'DANS LE SPORT ZERO TOLERANCE POUR LES VIOLENCES'. At the bottom of the screenshot, there is a logo for 'Fédération Française de HOCKEY' and 'AGENCE NATIONALE DU SPORT', along with a search bar and a map of France with the text 'Où jouer ? Rechercher un club et accéder à toutes ses informations, équipes, calendriers, classements. Cliquez sur votre région de résidence.'